

Initier une démarche de PSII

En résumé

Qui	Quoi
Intervenant professionnel du CSS ou du CISSS du BSL	Levée d'un drapeau (initiateur de la démarche) 
Intervenant professionnel du CSS ou du CISSS du BSL L'intervenant qui a levé le drapeau et son vis-à-vis de l'autre réseau	Rencontre pour envisager la mise en place d'une démarche de complémentarité PSII. (Se référer aux situations nécessitant ce type de démarche dans la capsule 2) Pré-identification (à confirmer avec le consentement des parents et du jeune) : <ul style="list-style-type: none"> • de la personne à la coordination • de l'intervenant-pivot • des autres partenaires au dossier
Intervenant-pivot	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de famille (présenter l'intention et expliquer la démarche, obtention du consentement, établir le portrait de la situation globale du jeune). • Confirmation au coordonnateur de la volonté des parents à l'égard de la démarche ou pré-démarche PSII (s'il y avait lieu) et des partenaires autorisés.
Coordonnateur après consultation des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de la nécessité d'un Pré PSII • Invitation aux partenaires participants et rappel de l'outil (Portrait de la situation globale du jeune) • Planification du lieu et de la date de la rencontre • Désignation possible d'une personne au secrétariat